

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique

Ecole Nationale Polytechnique

Réf : 246 /DG/2025



وزارة التعليم العالي
و البحث العلمي
المدرسة الوطنية المتعددة التقنيات

28 SEPT 2025

Décision n° 4 DU 28 SEPT 2025.

- Vu les articles 90 et 91 de la Loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux articles 149 à 152 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public Vu le décret n°84.84 du 14-04-1984 portant statut de l'Ecole Nationale Polytechnique
- Vu la convention portant sur l'étude et le suivi des travaux de voirie au profit de l'École Nationale Polytechnique, notamment son article 17,
- Vu la mise en demeure n°01 publiée dans le journal *Midi Libre* en date du 10/09/2025,
- Vu la mise en demeure n°02 publiée sur le site officiel de l'École le 17/09/2025,

Décide :

Article 1 : La convention susmentionnée est résiliée aux torts exclusifs du bureau d'études BOUANDAS Ali, sis à l'adresse : Cité 80 Logements OPGI - Béjaïa.

Article 2 : Le présent avis sera notifié à l'intéressé et publié sur le site de l'Ecole

Article 3 : Monsieur le secrétaire général est chargé de l'application de la présente décision

Le Directeur de l'École Nationale Polytechnique
(Signature et cachet)

المدرسة الوطنية المتعددة التقنيات
المدير
أستاذ: محمد بن عبد الوهاب

